

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2331

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 259 de la commission des affaires sociales

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 8, après le mot :

« prénatal »,

insérer le mot :

« bénéficié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.